

# Plan Local d'Urbanisme

## HARFLEUR 1<sup>ÈRE</sup> RÉVISION DU P.O.S. EN P.L.U. APPROBATION

### ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Mars 2017 - Étude 1485

## Pièce n°3

1<sup>ÈRE</sup> RÉVISION DU P.O.S. EN P.L.U.

Prescrite le : 28 juin 2010

Arrêtée le : 27 juin 2016

Approuvée le : 13 mars 2017

Vu, pour être annexé à  
la délibération d'approbation  
du **13 mars 2017**

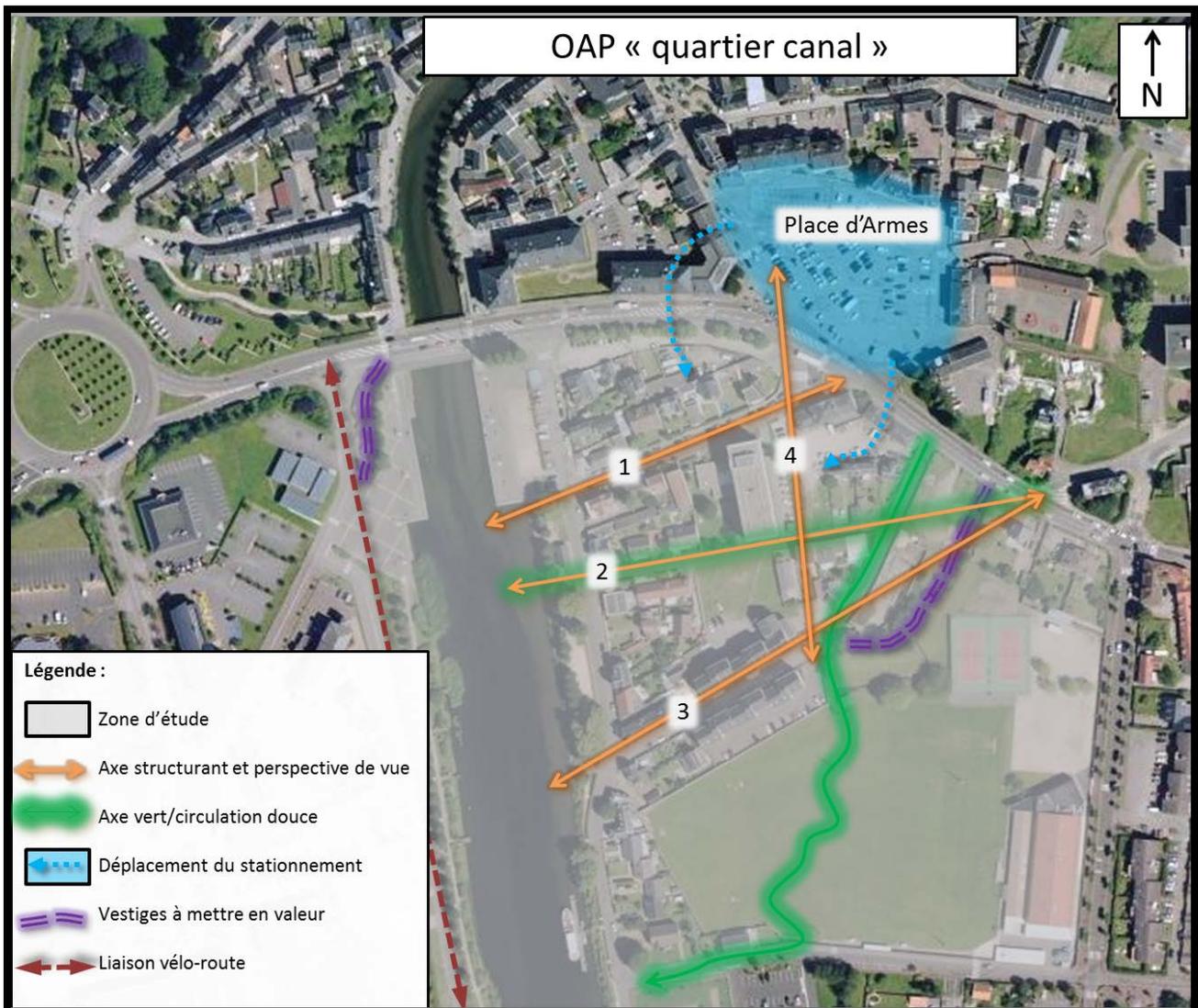
Le Maire,



## CONTENU

---

OAP 1 : QUARTIER CANAL.....	4
OAP 1_BIS : QUARTIER CANAL, ZONE 1 AUB .....	6
OAP 2 : ZONE 1AUZac SECTEUR CANTIPOU.....	8
OAP 3 : ZONE 1AUE SECTEUR ENGELS.....	9



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Cette zone située tout au sud de la commune s'étend sur presque 9 ha, il s'agit d'une zone déjà urbanisée où des modifications et des préservations sont à assurer pour la cohérence du secteur. Les enjeux d'aménagement sur ce dernier sont multiples étant donné sa localisation en entrée de ville et la rupture causée par l'Avenue de la Résistance. Il convient de préciser qu'un secteur classé en zone 1AUB fait l'objet d'une orientation d'aménagement qui sera développée dans la partie suivante.

Aux abords du Canal de Lézarde, notamment dans la partie Nord-ouest, une attention particulière sera portée à la protection et à la mise en valeur des vestiges.

D'autre part, les aménagements qui seront réalisés aux abords du Canal de la Lézarde intégreront la vélo-route identifiée au schéma mode doux de la CODAH.

## STRUCTURATION URBAINE

### Espaces ouverts et paysages :

La zone est structurée par quatre perspectives de vue majeures :

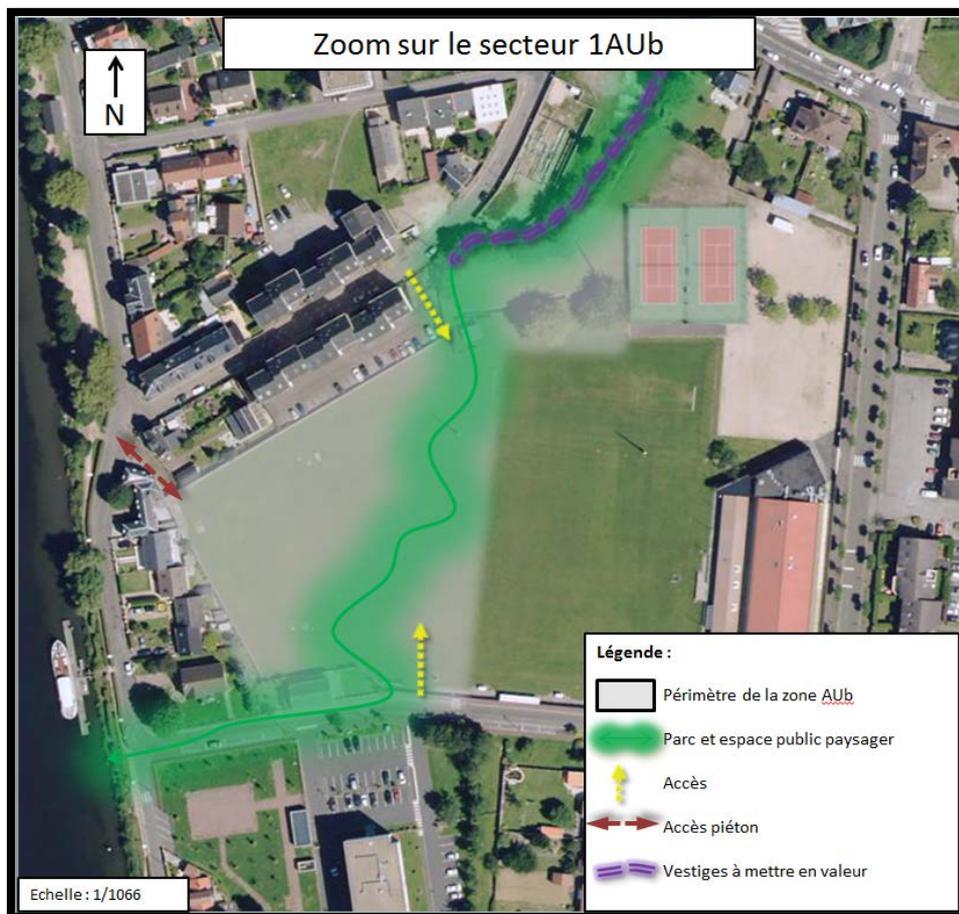
- Le premier axe est/ouest s'étend le long de la rue de Jean barbe. L'objectif est de maintenir et renforcer cette ligne d'horizon vers le canal de la Lézarde pour le mettre en valeur. Réciproquement, il s'agit de créer une perspective de vue en direction de la place d'Armes.
- Le deuxième axe est/ouest également, longe la rue d'Estouteville en partant du giratoire route d'Oudalle pour aller jusqu'au canal. A nouveau, il est question de la mise en valeur des berges de ce cours d'eau. Toutefois, il s'agit également de dégager des perspectives de vue vers la porte de Rouen et le giratoire réaménagé en 2015. Cet axe se caractérise par un traitement paysager particulier mettant en valeur le cheminement doux et créant ainsi une trame verte.
- La troisième perspective de vue s'étend également du giratoire route d'Oudalle en direction du canal mais longe la rue du Gaz.
- Le dernier axe nord/sud permet de dégager des perspectives de vue depuis le sud de la zone vers le centre-ville et notamment la place d'Armes. Le clocher de l'église étant un repère qu'il convient de mettre en avant. Il s'agit d'anticiper les aménagements de la zone 1Aub et de donner de la cohérence entre ces deux espaces

Sont présents également des vestiges de remparts médiévaux. Ces derniers, ainsi que les alignements d'arbres les plus remarquables devront être préservés et mis en valeur.

### Circulations et stationnement :

Les trois axes est/ouest définis précédemment constituent le réseau viaire à conserver. Celui de la rue d'Estouteville est doublé d'un cheminement piéton tout comme pour l'axe Nord/sud où il est à créer. Un cheminement doux constitue par ailleurs une trame verte depuis la porte de Rouen jusqu'au sud du canal.

En ce qui concerne le stationnement, un déplacement partiel des espaces de parking de la place d'Armes est à prévoir en direction du nord de la zone résidentielle, afin d'engager sur la place elle-même un embellissement paysager.



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Cet espace d'environ 8 500 m<sup>2</sup> se situe au sud de la commune. Il est classé en zone 1AUB car il a vocation à accueillir des logements de forme urbaine similaire à ceux présents dans la zone UB environnante dans un souci de cohérence avec le tissu urbain.

### STRUCTURATION URBAINE

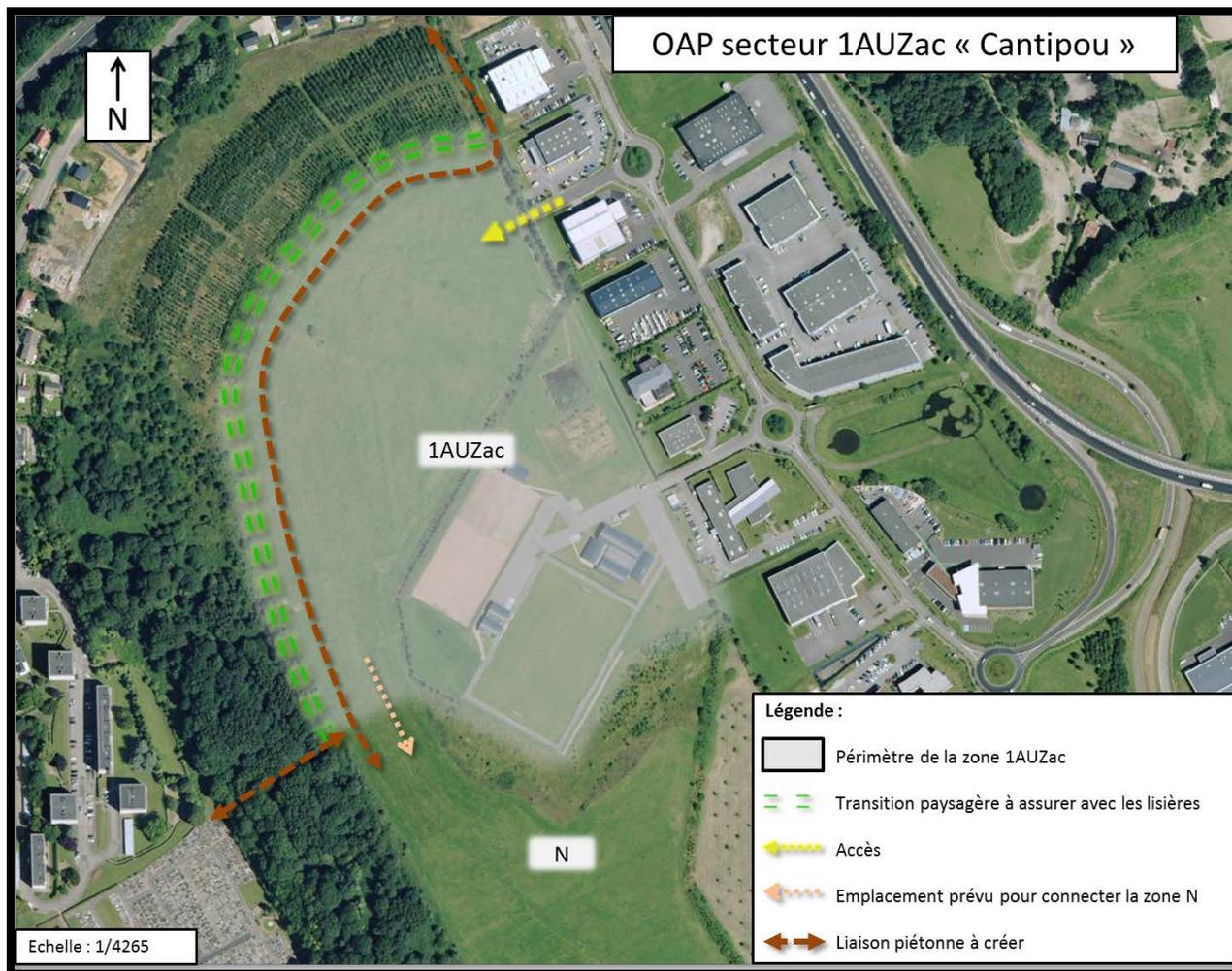
#### Circulations et stationnement :

La zone est traversée par un cheminement doux qui constitue une trame verte depuis la porte de Rouen jusqu'aux berges du canal de la Lézarde. Cet axe vert, supportant une liaison douce, permet de créer une aération au sein de cette future zone d'habitat et dégager des perspectives de vue en direction de la porte de Rouen en suivant le tracé des remparts.

Les accès se font par le nord depuis la rue du Gaz et par le sud afin de créer un carrefour entre la rue de la Lézarde prolongée et la résidence du Clos Fleuri. Un accès piéton est également prévu au nord-ouest de la zone.

**Espaces ouverts et paysages :**

Les berges et abords du canal pourraient être, à l'avenir, l'objet d'aménagements permettant leur valorisation ou leur accès. En l'absence de projet connu il convient ici de rappeler que ces aménagements devront autant viser à préserver et à améliorer les fonctionnalités écologiques du site que conforter la présence de l'eau sur un plan paysager afin de faire du canal un élément du paysage urbain d'Harfleur. Les projets qui pourraient se présenter devront être réalisés selon la réglementation en vigueur notamment pour ce qui concerne la gestion des risques sur ce secteur ainsi que leurs incidences en amont et en aval de cette section de la Lézarde.



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Cet espace d'environ 10 ha a vocation à accueillir de nouvelles activités économiques ainsi qu'un centre de recyclage d'agglomération ou d'autres équipements publics. Il conviendra d'observer une transition paysagère de qualité avec les lisières de la forêt classée en zone naturelle.

### STRUCTURATION URBAINE

#### Espaces ouverts et paysages :

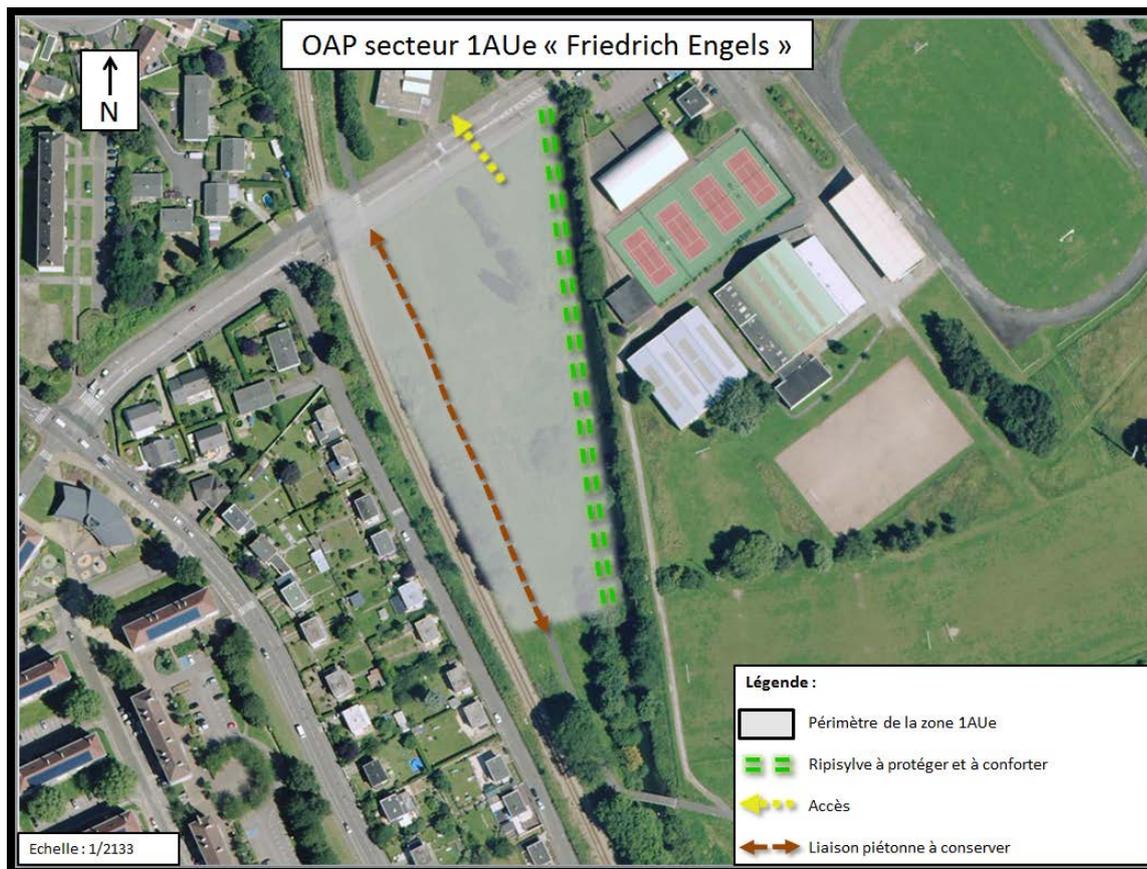
En ce qui concerne les paysages, une transition paysagère doit permettre l'intégration des nouveaux équipements à proximité de la zone naturelle.

#### Circulations et stationnement :

Une liaison piétonne est à prévoir le long de la lisière jusqu'à la zone N du Mont Cabert plus au sud vers la ZAC du Chemin Vert de Gonfreville l'Orcher.

L'accès viaire à la zone d'équipements se fait dans le prolongement de la rue de la Crête. Un bouclage par le sud de la zone (vers la zone N) sera à prévoir et un emplacement sera de fait à réserver.

## OAP 3 : ZONE 1AUE SECTEUR ENGELS



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Cet espace d'environ 1,5 ha a vocation à accueillir des équipements publics. Il conviendra de protéger et conforter la ripisylve le long de la Lézarde et de conserver la liaison piétonne existante.

Dans le cadre du projet, le GMR Basse-Seine devra être consulté concernant les ouvrages RTE sur la partie Est de la zone.

### STRUCTURATION URBAINE

#### Espaces ouverts et paysages :

Concernant les paysages, la ripisylve (formation boisée présente le long d'un cours d'eau) doit être maintenue et confortée pour garantir la qualité des paysages et préserver l'intégration paysagère des éléments à proximité de la Lézarde.

#### Circulations et stationnement :

Une liaison douce existe actuellement depuis le sud de la zone jusqu'à la rue Friedrich Engels au passage à niveau. Ce cheminement est à préserver pour la continuité qu'il représente avec les autres liaisons douces présentes sur la commune.

L'accès à la zone AU se fait par la rue Friedrich Engels au nord.